

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

À sa séance du 7 avril 2009, le conseil d'arrondissement a adopté un Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation d'une partie des travaux de construction de la piscine Jean-Claude-Malépart (CA-24-120) et un Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'acquisition et de remplacement de la flotte de véhicules (CA-24-121). Ces règlements, à la suite de la tenue de registres du 21 au 23 avril 2009, sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter; ils ont ensuite été soumis à la ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire qui les a approuvés le 4 juin 2009 : ils entrent en vigueur à la date du présent avis.

Ces documents (dossiers 1093533001 et 1093533002) peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 16 juin 2009.

Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement